

FEDERATION DES ENTREPRISES DU CONGO



F E C

**LE RÔLE DU SECTEUR PRIVE CONGOLAIS
DANS LA RESTAURATION DE L'ETAT ET
LA REALISATION D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, POST-ELECTIONS.**

PARTICIPATION A LA CONFERENCE :
"IMPROVING GOVERNANCE AND FIGHTING CORRUPTION
NEW FRONTIERS IN PUBLIC-PRIVATE PARTNERSHIPS"

Du 14 au 15 mars 2007

Palais d'Egmont
Bruxelles- BELGIQUE

Albert YUMA MULIMBI

Président National.

F E C



P R E A M B U L E

La FEC se réjouit du moment choisi, fin du processus électoral et mis en place de nouvelles institutions en République Démocratique du Congo, pour l'organisation de cette conférence, placé sous le thème de l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption et l'implication du secteur Privé. Elle remercie le gouvernement BELGE, la Banque Mondiale et l'OCDE pour cette initiative qui correspond réellement aux préoccupations immédiates du monde des affaires congolais.

La tenue de cette conférence constitue une opportunité unique pour permettre une réflexion approfondie et un échange constructif en vue de :

- Identifier les obstacles de tous genres à l'épanouissement du secteur Privé congolais, acteur de développement et source de stabilité sociopolitique.
- Proposer les voies et moyens pour établir un partenariat avec le nouvel Etat démocratique afin de trouver, ensemble, les solutions aux problèmes rencontrés sur le terrain des affaires en R.D.C et qui empêchent la création de valeur ajoutée et donc des richesses, nécessaires à la refondation d'un Etat moderne.
- Echanger avec nos collègues partageant les expériences identiques, sur les conditions standards minimales à mettre en œuvre sur le plan de la gouvernance et de l'environnement institutionnel, pour assurer que la conjonction d'un secteur privé structuré et d'un Etat de droit renforcé induira un développement et une démocratie durables, dans notre pays.

INTRODUCTION : *L'opportunité de la mise en place d'institutions Démocratiques pour le lancement d'un véritable Partenariat Public Privé.*

- Le Contexte nouveau

Le 28 octobre 2006, le peuple Congolais a clôturé, en élisant Joseph KABILA 1^{er} Président de la 3^{ème} République, un processus électoral démocratique commencé par un Référendum Constitutionnel (82 % de oui) qui approuvait une organisation plurielle du pouvoir en R.D.C et une décentralisation de l'Etat. Ce choix marque, en réalité, la volonté de toute une nation de mettre fin à une transition politique de près de 20 ans, qui avait abouti à une destruction totale de l'Etat, incapable de remplir la moindre de ses missions de base, en vue du développement du Pays.

Ces élections ont consacré une large majorité parlementaire AMP qui a investi un premier Ministre, Antoine GIZENGA, dont l'atout majeur est le refus constant de la compromission et la lutte contre les antivaleurs.

Les Parlementaires nationaux et provinciaux, élus au suffrage universel, ont désormais pouvoir de contrôler, et même de censurer, le Gouvernement et les Entreprises Publiques. C'est pour le Citoyen Congolais, longtemps exclu de la gestion de la chose publique, l'espoir que désormais le règne de la mauvaise gouvernance, de la non gouvernance par incompetence, de l'impunité et du non droit est terminé.

Les attentes du Peuple sont énormes. Cette population, paupérisée à outrance, avec un PIB/habitant de 89,5 US.\$ en 2006, attend enfin de bénéficier des dividendes de la démocratie et des fruits d'une paix, obtenue au prix de 4 millions de morts et d'un pays dévasté, dont la situation se résume aujourd'hui par :

- Une déliquescence des facteurs essentiels de l'existence de l'Etat, à savoir l'Administration publique, la Justice, la sécurité (Défense et Police), la Diplomatie ;
- La dégradation des infrastructures économique de base : Routes, chemins de fer, ports et aéroports, voies maritimes et fluviales, eau et électricité. La RDC n'a aujourd'hui, pour un territoire de 2.345.000 km² que 145.000 km de routes, 5.033 km de voies ferrées subdivisés en 3 réseaux non interconnectés. Le fleuve Congo, long de 4.670 km, n'est navigable, par manque de dragage, que sur une partie. La centrale hydroélectrique de Inga, d'une capacité potentielle de 39.000 MW ne fournit actuellement que 1.775 MW et les 2 barrages opérationnels ne tournent qu'à 20 % de leur capacité par défaut d'investissement et de maintenance. Seule 5 % de la population Congolaise accède à l'électricité.
- La dégradation des infrastructures sociales (éducation et santé) et la baisse dramatique du niveau général de formation et des soins médicaux ;
- L'explosion du secteur informel (à la faveur de l'écroulement de la puissance de l'Etat) au détriment du formel qui, poussé pour sa survie, se retrouve à se compromettre dans des pratiques peu déontologiques.

Dès lors, le principal défi du nouveau gouvernement de la R.D.C sera de reconstruire un Etat fort, impartial, compétent et dont l'action sera orienté vers le développement économique-social, en recréant prioritairement un environnement favorable à l'activité économique privé, seule à même de créer de la valeur ajoutée, des richesses et des emplois. Il faut d'urgence réinstaurer un climat de confiance pour garder les investisseurs nationaux existants et attirer ceux de l'étranger, sur base d'un véritable partenariat pour le développement dans lequel chacun respecte ses engagements.

Au cas contraire, et si le pays continue au rythme d'aujourd'hui (taux de croissance de 6,8%), La Banque Mondiale prétend qu'il faudrait plus de 50 ans à la RDC pour atteindre le niveau du développement des années 1990.

- **Nécessité du Partenariat**

Pour conduire ce partenariat nous pensons que la FEC, Fédération des entreprises du Congo, principale organisation professionnelle du secteur privé regroupant 80 % des opérateurs du formel, est la mieux indiquée, via une concertation permanente avec le Gouvernement.

La FEC est la seule structure, même pendant la période de guerre de 1996 à 2003 où le pays était scindé en 3, qui avait continué à fonctionner de façon unitaire. Elle avait même réussi le lancement de la réunification économique du pays en organisant, en pleine guerre en mars 2002, un convoi commercial de Kinshasa vers Kisangani par le fleuve sous escorte de la MONUC.

Elle pourra, si les autorités organisent par des textes clairs un environnement prévisible et propice à l'investissement privé direct, progressivement concrétiser sur le terrain les espoirs de croissance et de développement du pays. En effet, la FEC, déployée à travers tout le pays, est au contact des réalités quotidiennes de nos populations et peut ainsi mieux déterminer les actions prioritaires dont la mise en œuvre garantira le développement économique et social du pays en partant de la base.

Il s'agira au regard des diverses potentialités économiques dont regorge l'ensemble du pays, de promouvoir une économie intégrée qui accroît la valeur ajoutée nationale. Cette économie devra s'appuyer notamment sur la relance :

- d'une agriculture qui assure la sécurité alimentaire ;
- d'une production industrielle nationale de qualité ;
- d'une exploitation rationnelle et transparente des ressources minières.

Et les conditions, sine qua non, incluses dans un climat d'affaires et d'investissement incitatifs, pour l'accomplissement de cette relance économique sont :

- Restaurer l'autorité de l'Etat par la mise en place d'un cadre administratif et réglementaire compétitif et attrayant ;
- Consolider la paix et juguler l'insécurité physique, juridique et judiciaire ;
- Rétablir, avec la participation effective de la FEC, les infrastructures de base nécessaires au déploiement de l'activité économique privée.

Après une tournée en 2005 et 2006 des 11 provinces du pays et après avoir rencontré les opérateurs de toutes catégories et de tous les secteurs, doués d'initiatives mais freinés souvent par le dysfonctionnement de l'Etat et le manque d'infrastructures de transport et énergétiques. Il est apparu aussi que toutes les provinces du pays offrent des potentiels d'investissement et de création de richesse. Le résultat de cette tournée va être publié par la FEC dans un document intitulé : « **Etat des lieux de l'Economie Congolaise, province par province, secteurs par secteurs : Problèmes et Pistes de Solutions** ». Si le gouvernement en tient compte, tout est possible pour notre pays. C'est d'ailleurs pourquoi la FEC sollicite que, le Conseil Economique et Social dont la création a été entérinée dans la nouvelle constitution soit nécessairement dirigé par une personnalité issue du secteur privé pour veiller à l'exécution des recommandations utiles à la pérennisation du partenariat public privé, source de développement. Si les conditions sont réunies, la prospérité du secteur privé pourra redonner à l'Etat les moyens d'une action sociale qui nécessite des taux de croissance à 2 chiffres.

Sans quoi, les désillusions ramèneront les tensions sociales, l'instabilité et les troubles politiques qui génèrent les destructions et l'anéantissement de l'Etat, dont nous avons été les spectateurs impuissants ces dernières décennies et qui méritent que nous en parlions brièvement dans la première partie de cette présentation. C'est pour mieux comprendre la situation actuelle et poser les conditions standard minimales pour un futur différent.

Première Partie : Affaiblissement de l'Etat Congolais, Destructions de l'Economie formelle et Ecrroulement du Pays

Cette partie est destinée à illustrer brièvement comment un pays prospère au sortir des indépendances de 1960, avec un PIB par habitant de 459 \$, avec le tissu industriel le plus dense d'Afrique Subsaharienne, les meilleures écoles primaires et secondaires, une administration solide et présente sur l'ensemble du territoire, des infrastructures de santé et une qualité de soins enviées par les pays voisins, une Armée structurée; comment donc un tel pays, se retrouve aujourd'hui, avec la Communauté Internationale à son chevet, placé parmi les pays le plus pauvres de la planète ? Il est important d'en évoquer les causes pour mieux appréhender la suite. Les raisons sont liées à la succession depuis 1974, de crises politiques, sociales et économiques qui se sont nourries les unes les autres de leurs effets néfastes.

Dans cette période de dictature politique où le pouvoir d'Etat avait été confisqué par une infime minorité d'individus de la classe politico-militaire, les éléments déclencheurs ont souvent été : La mauvaise gouvernance administrative et la confiscation du pouvoir d'Etat, le manque de sécurité et de justice ont été les mauvaises politiques budgétaires et des mesures économiques inadéquates.

- Quelques Etapes Historiques et Politiques

Période de crise : (1974–1982) : La ZAIRIANISATION- RADICALISATION.

Le Président Mobutu, sous les conseils d'un universitaire Belge, décide d'exproprier les entreprises étrangères (tous secteurs et tailles confondus) installés au Zaïre. Cette atteinte au droit à la propriété privée, était censée favoriser la création d'une classe moyenne nationale.

En fait, elle a installé en RDC l'insécurité juridique, que nous redoutons encore aujourd'hui. La conséquence a été la destruction : d'un réseau très dense de petites et moyennes entreprises ; d'un secteur agricole très compétitif qui non seulement donnait du travail aux gens, le chômage n'était que de 8% en 1974, mais maintenant les populations des campagnes en provinces. Il s'ensuivit aussi la faillite de plusieurs grandes unités de production au bout de 2 ans. Les recettes de l'Etat se sont écroulées et les flux d'investissements étrangers en direction du pays se sont arrêtés. L'inflation a connu une hausse de 63% et le taux de croissance du PIB demeura négatif pendant toute sa période (-1% en 1977), malgré la nationalisation de la Gécamines qui faisait une production de 465.000 tonnes de cuivre (18.000 tonnes en 2006).

Comme on le voit, à la suite d'un mauvais choix politique, la situation économique du pays s'est détériorée, entraînant un taux de croissance du PIB négatif (- 3,72% en 1982).

Ce fut aussi l'amorce du retrait de grands investisseurs étrangers (Général MOTORS, IBM, INTERFINA) et la mise au chômage de nombreux travailleurs Congolais par l'arrêt de nombreuses exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire. La production par habitant a connu une baisse annuelle moyenne de 3,4%. Notons qu'au cours de cette décennie, le Gouvernement Zaïrois s'était lancé dans une politique de grands projets qui a occasionné un endettement extérieur qui a culminé jusqu'à 14 milliards de dollars. La plupart de ces projets avaient été conseillés par des partenaires extérieurs qui ont institutionnalisé la corruption active des élites congolaises, en les rassurant que les richesses du pays allaient pouvoir tout rembourser. Par ailleurs, quand on a constaté l'impact négatif sur les finances publiques, on a fait le recours au FMI pour les fameuses politiques d'ajustements

structurelles qui ont échoué car la corruption de la classe dirigeante et le pillage des ressources du pays continuaient en parallèle.

La transition politique : les pillages de 1991-1993

Au début de cette période, alors qu' ils avaient toujours soutenu MOBUTU et sa dictature prédatrice , les bailleurs rompent enfin les coopérations bilatérales et multilatérales à la suite des événements survenus à l'Université de Lubumbashi (massacre supposé d'étudiants), mais surtout du détournement record de plusieurs centaines de millions de dollars des bénéfices de la Gécamines par le pouvoir. Les tensions sociales, exacerbées en plus par l'instabilité politique ouverte avec la conférence nationale souveraine en 1991, ont abouti aux pillages du tissu industriel et commercial du pays en 1991 et 1993. Les taux de croissance du PIB deviennent encore plus négatifs, atteignent – 14,5% en 1993. Le taux d'inflation atteint 979,6 % en 1994, le taux chômage passe à 48,5% et le PIB par habitant de 385 USD en 1974 tombé à 81,7 USD en 2003.

Les dommages subis par les entreprises privées à la suite des 2 pillages se chiffrent de près de 1 milliard de US.\$, dont 582 millions pour le Commerce Général, 167 millions pour l'industrie manufacturière et 134 millions pour les Services. Des grandes entreprises quittent le pays, comme UNILEVER, MOBIL-OIL, BARCLAYS BANK, RENAULT et presque toutes les entreprises multinationales de travaux publics.

L'industrie manufacturière, comme le textile, perd tout son réseau de distribution et licencié plus de 10.000 travailleurs. Cette situation accélère l'émergence d'un important circuit informel, qui recherche avant tout à échapper au contrôle d'un Etat prédateur, et dont tous les secteurs essentiels : Armée et Police (qui ont participé au pillage), Fonction Publique, Enseignement, Santé, Justice, s'effondrent. Les repères d'un Etat moderne

disparaissent. De façon insidieuse, les tracasseries administratives, fiscales et policières se multiplient et découragent les derniers investisseurs, forcés de laisser la place à des importateurs peu scrupuleux et qui profitent de la complicité des fonctionnaires des douanes .

La transition politique : Les guerres de libération et d'agression et les accords de Sun City (1996-2005).

Dans cette ambiance de conflits politiques et sociaux et de désordre au niveau économique, monétaire et financier ; le vide de pouvoir réel au sommet de l'Etat et la déliquescence des forces de sécurité conduisent à la guerre d'octobre 1996 qui chassera Mobutu du pouvoir ;

Le Régime de Laurent Désiré Kabila veut s'attaquer à la corruption, à la mégestion des anciens dirigeants et à l'indiscipline généralisée de tous les corps de l'Etat. Mais en dépit du recul des prix intérieurs (l'inflation passe de 639 % en 1996 à 13,7 % en 1997), l'activité économique continue à régresser, car le secteur privé, malmené par le pouvoir se contracte et désinvestit, le marché intérieur se rétrécit et les bénéfices disparaissent. L'insécurité est à tous les niveaux, le risque de l'investissement est trop élevé. Le taux de croissance du PIB passera de - 1,1% en 1996 à - 5,4% en 1997. L'organisation patronale est démantelée par une décision politique qui impose entre autres le départ des entreprises publiques de la fédération.

Pour des raisons économique-politiques , la guerre reprend en 1998 et l' ETAT est obligé de consacrer toutes ses recettes à la guerre , au détriment de tous les secteurs .A L' EST et au SUD du pats , des sociétés multinationales imposent des conventions minières qui ruinent le pays .

En 2001, Joseph KABILA, succède à son père assassiné et reprend immédiatement le dialogue avec les partenaires financiers multilatéraux, la communauté politique internationale et les rébellions armées.

C'est la fin des hostilités et la formation du Gouvernement d'union nationale (1+ 4) en juin 2003. Sur le plan économique, cette période est donc marquée par la reprise dès 2002 des coopérations avec les institutions de BRETTON WOODS. Des programmes de stabilisation et de réhabilitation sont élaborés avec le concours de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale. Il s'agit notamment du P.I.R, P.M.U.R.R, P.E.G. Sur le terrain, les résultats se sont traduits par une relative stabilisation du cadre macro-économique et une certaine reprise de la croissance, liée à des investissements dans le secteur minier et celui des télécommunications.

Il est intéressant d'insister sur la réalisation de ces investissements importants, (500 millions de US.\$ sur un an), dans les télécommunications par des 2 entreprises de cellulaires (VODACOM et CELTEL) qui ont pris le risque d'investir en profitant à la fois de destruction des autres infrastructures de communication et d'un besoin d'innovation technologique des populations (prêts à se priver de biens primaires). Elles ont installé des entreprises performantes qui ont un impact important sur l'emploi direct et indirect et qui ont réinvesti une partie des bénéfices dans la formation de cadres congolais et dans des projets sociaux de construction d'écoles et hôpitaux notamment, secteurs abandonnés par l'Etat.

Malgré cette petite embellie macro économique, la misère globale de la population se maintient. La majorité des Congolais ne mange qu'un jour sur deux et ne dispose que d'un dollar par jour vivre. Les inégalités sociales s'accroissent. L'Etat reste encore défaillant quant à sa capacité à restaurer les infrastructures de bases, l'éducation, les soins de santé et surtout la justice. De plus, beaucoup de fonds levés dans le cadre des différents programmes cités plus haut ne sont toujours pas débloqués par incapacité d'absorption de l'Etat et absence de gouvernance.

En effet, le système politique (1+4), hormis le mérite d'avoir mis fin à la guerre, s'est révélé ingérable et les nombreux conflits d'intérêts des acteurs de la transition ont encouragé la mauvaise gouvernance et la prédation publique. C'est ainsi que l'investissement privé direct productif n'est toujours pas de retour malgré les nombreuses missions économiques étrangères qui se sont succédés à Kinshasa les 3 dernières années. Pourquoi ? c'est ce que nous allons examiner dans les deuxième et troisième parties ci-après :

Deuxième Partie : Le Climat des Affaires et des Investissements **en R.D.C. en 2006.**

- Réalités et contraintes

Nous évoquons l'environnement des affaires en RDC pour illustrer comment l'incapacité de l'Etat à garantir un cadre macro-économique adéquat au secteur privé entraîne inévitablement une baisse d'activités, préjudiciable aux revenus de l'Etat, réduisant ainsi ses capacités d'actions.

Le climat des affaires en RDC a connu de 2002 à 2006 une certaine amélioration, résultat du retour progressif de la paix, de la reprise de la Coopération avec la Communauté Financière Internationale et du retour à une relative orthodoxie monétaire :

- Le taux de croissance du PIB à fin décembre 2006 est de 6,6 %, contre 6,8 % en 2002 ;
- L'inflation est relativement contrôlée, son taux cumulé à fin décembre 2006 est de 18,2 %.
- Le taux de chômage est retombé à 41 %.

Malheureusement, alors qu'on attendait la conclusion positive de la 6^{ème} revue du PEG par le F.M.I en mars 2006, le gouvernement n'a pas respecté les critères et l'assistance a été suspendue, retardant ainsi les bénéfices des annulations de dettes dans le cadre PPTE.

Cette situation a aussi contribué à l'attentisme de beaucoup d'investisseurs préoccupés de surcroît par d'autres paramètres essentiels du cadre macro-économique général toujours très inquiétants :

- une Fiscalité et de la Parafiscalité complexe ;
- un code du travail inadéquat ;
- des infrastructures de base déficientes ;
- un système de financement inexistant ;

a) Fiscalité

Le système fiscal et parafiscal congolais est caractérisé dans son ensemble par :

- un régime d'imposition de droit commun pratiquant des taux d'imposition très élevés (40 % sur le bénéfice, 22 % sur les revenus locatifs),
- une fiscalité indirecte en cascade, cumulative, qui ne favorise pas l'industrialisation et la compétitivité des entreprises locales. C'est le cas de l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICA) et des droits de consommation sur le tabac, l'alcool et l'eau minérale qui sont perçus à l'importation (matières premières) et à la production (produits finis).
- l'absence de textes réglementaires relatifs à l'application de la loi fiscale pour certaines matières, conduisant à des interprétations en sens divers. C'est notamment le cas de :

- l'utilisation des crédits d'impôt ;
 - la redevance sur les concessions ordinaires.
- une parafiscalité provinciale foisonnante caractérisée par des violations répétées des dispositions légales. En dépit de l'existence du Décret Loi 089 du 10 juillet 1998 fixant la nomenclature des taxes cédées aux Entités Administratives Décentralisées, celles-ci continuent à créer et à lever de nouvelles taxes ;
- un contrôle fiscal tracassier, avec un nombre élevé de rencontres avec les agents de l'administration (en moyenne 10 contre 3 en R.S.A), aboutissant à des redressements fantaisistes souvent motivés par la recherche effrénée des rétrocessions des quotes parts des pénalités aux agents des impôts. La loi prévoit en effet une rétrocession de 40 % en faveur des aviseurs sur le montant recouvré au titre des pénal.

Par ailleurs, bien que l'administration fiscale dispose du droit exclusif de vérifier l'exactitude des déclarations souscrites par les redevables, d'autres services de l'Etat, en toute anarchie, procèdent également à ces genres d'opération.

C'est le cas du Parquet Général, des Services de Renseignements (Civil et Militaire), de l'inspection Générale des Finances. Bref, c'est le règne du non droit, qui concoure ainsi à l'expansion du secteur informel. Par ailleurs, le tarif douanier, qui a été mis en place en 2003, avec 3 taux se rapportant aux biens de consommation finale, aux biens de grande consommation et aux biens d'équipement, pose beaucoup de problèmes dans son application à cause notamment de la difficulté de définir le degré d'ouvraison des produits et la base de taxation.

L'arbitraire de l'interprétation y règne et c'est un des secteurs les plus corrompus et corruptibles de l'Administration.

Recommandations

- Promouvoir le dialogue et la concertation lors de l'élaboration de lois et textes réglementaires, en considérant que dans un pays post-conflit, la fiscalité doit être l'expression d'un consensus national, réfléchi et fondé sur la confiance et la responsabilité.
- Mettre en place une fiscalité incitative qui passe par l'élargissement de l'assiette fiscale de manière d'une part, à baisser la pression fiscale assise sur un nombre réduit d'entreprises du secteur formel et d'autre part, à saisir la multitude d'opérateurs qui continuent à évoluer dans l'informel.
- Instaurer le système de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et supprimer les droits de consommation sur la production intérieure comme sur les importations (ciment, sucre, allumettes...) ce qui limitera l'effet de cascade de la CCA sur les intrants qui est actuellement incorporé au prix final.
- Envisager une convention entre les grandes entreprises et l'Etat pour une contribution mensuelle proportionnelle à des éléments aisément contrôlables, afin de simplifier et d'alléger leur fiscalité.

b) Code du Travail

Le Code du Travail impose une série de charges sociales qui sont difficilement gérables par les employeurs, dont certaines ne bénéficient même pas aux travailleurs.

Les procédures de recrutement et de licenciement doivent être assouplies dans le respect du Code. Les employeurs sont trop fréquemment poursuivis en justice sous prétexte de licenciement abusif, même en cas de faute lourde du travailleur. Ils sont souvent contraints à payer des sommes déraisonnables et injustifiées.

Les interventions de l'Inspection du Travail sont souvent non pertinentes et abusives. Elles devraient avoir une base objective et être réduites en nombre.

L'essentiel des recommandations dans ce domaine porte sur :

- La révision du Code du Travail ainsi que des conventions collectives. tant le Code que les conventions collectives sont devenus inadéquats et trop rigides. Il faudrait assurer la formation des syndicats, afin de renforcer la concertation sociale avec des partenaires responsables ;
- Accélérer la publication des mesures d'application du Code du Travail adoptées par le Conseil National du Travail et amender certains articles de loi 015/2002 portant promulgation du Code du Travail.

c) Le Système Financier

Le financement de l'économie en RDC, surtout pour des besoins d'investissement à moyen et long terme, se bute à l'absence d'un système bancaire adéquat.

L'insuffisance des crédits à l'économie est due à la faiblesse de l'épargne privée, de l'intermédiation bancaire et financière (à peine 100.000 comptes

bancaires pour une masse monétaire en circulation estimée à 3,5 milliards de dollars) et à l'incapacité de la Banque centrale à refinancer le système bancaire commercial, dont la faible capitalisation est liée notamment à l'insécurité juridique.

C'est une entrave supplémentaire à la croissance globale de l'économie. Pour y pallier momentanément, il sera indispensable dans cette période de reconstruction que les bailleurs des fonds mettent des lignes de crédits extérieures à disposition des banques commerciales locales pour financer en priorité le secteur privé productif.

d) Les Infrastructures de base

Nous nous intéressons aux infrastructures publiques qui sont un réel goulot d'étranglement et un frein à l'initiative privée. Il serait utopique d'envisager la croissance et le développement économique et social sans une amélioration rapide :

- Des systèmes de Transports

Les infrastructures routières, ferroviaires, maritimes et fluviales, portuaires et aéroportuaires sont toutes dans les mains d'entreprises publiques (Office des Routes, ONATRA, SNCC, RVF, RVM, RVA). Leur gestion calamiteuse n'est plus à démontrer. Elles sont aujourd'hui une des causes de la faiblesse de l'activité économique. Les principaux problèmes rencontrés, tous secteurs confondus, sont :

- Dégradation très avancée de l'ensemble des infrastructures dûe au vieillissement (aucun nouvel investissement public depuis l'époque coloniale) et au manque d'entretien régulier.

- L'insuffisance des ressources financières propres pour assurer le fonctionnement normal de ce qui existe.
- Absence d'interconnexion appropriée entre mode de transport.
- Taux prohibitifs des tarifs de prestations de ces entreprises, souvent sans contre-partie de services fournis.
- Vieillesse et sous-qualification du personnel, souvent en surnombre.

Si rien n'est fait rapidement dans ce secteur, la relance des secteurs agricole et minier, dont l'impact sur le développement du pays est majeur, est illusoire.

A titre d'exemple, si tous les investissements miniers déjà signés (+/- 2 milliards de dollars) se réalisent au Katanga, il faudrait évacuer +/- 800.000 tonnes de cuivre d'ici 4 ans. Actuellement la capacité du chemin de fer Congolais (Rails + matériel roulant) ne permet de tracter que 50.000 tonnes de minerais par an.

- L'Energie :

Il s'agit bien sûr de la Société Nationale d'Electricité, SNEL, considérée par les opérateurs économiques comme la 2^{ème} contrainte d'exploitation, à cause de l'insuffisance, de la mauvaise qualité et du coût excessif (4 fois plus cher que la moyenne Africaine) de l'électricité. Alors qu'elle ne peut fournir actuellement que 1.800 MW pour l'ensemble des utilisateurs, les besoins identifiés par la FEC pour uniquement alimenter les nouveaux projets miniers sont de près de 2.500 MW.

- Recommandations

Le gouvernement doit, avec le concours des bailleurs de fonds, accélérer la réalisation des objectifs prévus dans le PMUR et repris dans le DSCR, avec la participation effective du secteur privé dans le choix des investissements à impact économique certain.

Il s'agira d'une part, de réhabiliter les principaux axes de communication et en construire des nouveaux et de mettre en place une capacité de maintenance des routes, voies ferrées et navigables et d'autre part, d'accélérer la réforme de certaines entreprises publiques. De façon plus précise :

- Il faut confier au secteur privé la gestion et l'entretien des principaux axes routiers à réhabiliter ou à construire (après concertation sur les priorités) par les financements internationaux, en instaurant le système de péage.
- Il faut céder d'urgence la gestion des actives ferroviaires et fluviales de la SNCC et de l'ONATRA à des privés, en attendant le cadre légal pour leur privatisation.
- Il faut transformer les ports maritimes et fluviaux de la SNCC et de l'ONATRA en ports autonomes ; l'Etat gardant une participation minoritaire dans le capital.
- Il faut scinder la SNEL en 3 parties (production, transport et distribution) en constituant des sociétés d'économie mixtes pour attirer les importants capitaux privés dont la société a besoin pour fournir l'électricité à moindre coût et de meilleure qualité. Il faudra aussi revoir la politique d'exportation énergétique pour garantir à l'Etat les revenus normaux (Actuellement, les entreprises privées locales paient plus cher que Brazzaville ou la Zambie), ainsi que la politique de péréquation qui fait supporter aux entreprises privées les consommations de l'Etat, des

Entreprises et de manages (+/- 700 millions US.\$ de dettes envers la SNEL).

Les contraintes qui ont empêché, à la fin de la guerre, le secteur privé de travailler efficacement et de contribuer à la réduction de la pauvreté ont été identifiés et les possibles solutions présentées. Il faudra en tenir compte, tout comme celles en rapport avec la gouvernance, dont nous traitons dans le prochain chapitre.

Troisième Partie : Gouvernance Publique et Cadre Institutionnel **du secteur privé.**

La RDC est aujourd'hui à la croisée des chemins : les constats de la faillite de l'Etat, après des décennies de troubles en tout genre son évidents. Tout le monde, y compris le nouveau Premier Ministre GIZENGA, en a fait le diagnostic. L'opportunité de l'installation de nouvelles institutions démocratiques peut permettre d'agir afin de remettre la RDC sur les rails. Chacun doit jouer son rôle, l'Etat et le Secteur Privé. C'est l'objet de cette 3^{ème} partie.

- Constats Généraux

La mauvaise gouvernance a été manifeste sur plusieurs plans :

* Au niveau politique, la RDC. a été caractérisée par une gestion centralisée des affaires de l'Etat avec comme conséquence :

- Le clientélisme politique et le népotisme qui n'ont pas permis aux cadres compétents de contrôler la direction des administrations.
- Le manque de nationalisme et de patriotisme avec comme conséquence, entre autres, la signature de contrats léonins et un système de passation des marchés publics favorisant systématiquement les entreprises étrangères garantissant la rétrocession d'énormes commissions versées sur des comptes en occident.
- Les détournements des biens publics et privés et des méthodes de gestion peu orthodoxes, ayant entraîné, l'utilisation des financements extérieurs à d'autres fins que les actions essentielles pour l'éducation et la santé, notamment.

* Au niveau Administratif, l'absence de gouvernance a été stigmatisée par :

- La lenteur, la lourdeur, le manque de compétence et le sous-équipement de l'administration publique.
- La corruption des fonctionnaires érigée en système, reléguant l'intérêt de la nation au second plan.
- Les tracasseries administratives et policières, les contrôles intempestifs sur les opérateurs économiques.

* Enfin la faiblesse de l'environnement institutionnel et réglementaire, un des aspects les plus rédhibitoires pour l'investisseur, privé se caractérise par :

- l'archaïsme et l'anachronisme de l'arsenal juridique dont de nombreux textes sont tombés en désuétude et conduisent à une

inefficacité de l'appareil judiciaire devant garantir l'équité et à la sécurité juridique.

- Un droit congolais des sociétés qui comprend une mosaïque de textes légaux et réglementaires dont les plus récents datent de 1872 et les plus anciens de 1987. Ils prêtent souvent à équivoque et donc à diverses interprétations et les fonctionnaires mal payés multiplient les formalités et rendent les procédures complexes. C'est ainsi qu'il faut aujourd'hui en RDC en moyenne 155 jours pour créer une entreprise, autant si non plus pour obtenir toutes les autorisations relatives au changement de la forme juridique. De plus, ces différents textes contiennent des dispositions qui, au lieu d'attirer les investissements, les freinent. C'est le cas entre autres :

- Du droit de concession provisoire ou concession ordinaire accordés à l'investisseur étranger, pour un terme n'excédant pas 25 ans, pour le sol qu'il veut exploiter ;
- De l'autorisation Présidentielle exigée dans le cadre de la création d'une Société par Actions à Responsabilité Limitée (SARL) ou de toutes autres formalités sur le capital social.
- De l'obligation légale faite aux SARL de payer 6 % du capital au titre de droits proportionnels en cas de constitution, augmentation du capital ou lors de la prorogation de la durée de la société.

C'est tout ça qui fait que, d'après la Banque Mondiale, dans l'édition 2007 de DOING BUSINESS, la RDC est classée 175^{ème} et dernier pays pour la facilitation des investissements.

- Domaines d'Actions prioritaires.

Le mauvais environnement macro-économique décrit plus haut, la mauvaise gouvernance politique, administrative et institutionnelle que nous venons de relever ont conduit la RDC à une situation où en février 2007, les finances publiques sont dans un état dramatique, les caisses de l'Etat sont vides et l'économie formelle congolaise en panne, ne contribue plus suffisamment aux recettes publiques (10 % du PIB). L'Etat ne peut en conséquence plus assurer ses missions fondamentales et le Gouvernement doit compter sur une aide étrangère massive (1 milliard de US.\$ prévu dans le budget 2007) pour fonctionner.

Il va falloir recréer les conditions d'une reprise de l'investissement économique privé, en plus du retour des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, par des actions qui montrent la volonté de restaurer l'Etat de droit, sans parler du préalable de la nécessaire réorganisation de l'Armée et de la Police.

1° Sur le plan de la sécurité juridique.

- légiférer en matière de droit des sociétés en supprimant un obstacle majeur à l'activité économique : - l'autorisation présidentielle pour la création des sociétés, afin de développer ainsi la structure juridique de la SARL qui est une structure appropriée pour les investissements à long terme et à grands capitaux. Cette autorisation devrait être

donnée au niveau du tribunal de commerce , après consultation de la FEC.

- ramener le taux des droits proportionnels pour les augmentations de capital de 6 % à 1% ;
- Achever le processus d'adhésion de la RDC au droit OHADA (Harmonisation des Droits des Affaires en Afrique) pour accélérer la modernisation du droit Congolais, tout en garantissant le recours à une juridiction supranationale en cas de conflit.

2° Sur le plan de la sécurité judiciaire

1. poursuivre l'installation effective des tribunaux de commerce auxquels des locaux ont été affectés et des magistrats nommés et formés (sur financement Banque Mondiale) ;
2. installer et équiper effectivement les tribunaux du travail, après en avoir nommé les juges formés et expérimentés ;
3. assurer une formation et un recyclage permanents aux magistrats et agents de la police judiciaire des parquets pour les maintenir à niveau, en s'appuyant sur la coopération internationale bilatérale et multilatérale ;
4. accélérer la réforme judiciaire tendant à mettre en place les nouvelles juridictions consacrées par la Constitution du 18 février 2006 dont la Cour Constitutionnelle, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat... ;
5. assurer l'indépendance de la justice en procédant notamment à la nomination des juges et magistrats par le Conseil Supérieur de la Magistrature en lieu et place du Ministre de la Justice, comme c'est le cas actuellement.

3° Sur le plan administratif et réglementaire

- poursuivre et accélérer le processus de réforme de l'administration publique engagé depuis 2003 de façon à :
 - s'assurer de la maîtrise et de l'assainissement des effectifs ;
 - amorcer progressivement l'amélioration des conditions salariales ;
 - réaliser, dans le cadre d'un programme intégré, la formation et le perfectionnement des fonctionnaires, car le niveau d'éducation et de compétence est un problème crucial pour la bonne gouvernance ;

- élaguer de l'arsenal administratif et réglementaire les textes de lois archaïques et anachroniques et les remplacer par des lois et règlements simples et clairs.
- remettre en application la charte de l'éthique du fonctionnaire et promulguer un barème de sanctions en cas de défaillance ;
- créer un point d'accès unique sous la forme d'un Centre de Formalités Administratives ou d'un Guichet Unique où seront rassemblées les représentants de différents organismes de façon à ce que toutes les procédures de déclaration et d'enregistrement des sociétés puissent s'y effectuer.
- mettre fin aux monopoles en libéralisant, par des textes légaux et réglementaires, certains secteurs d'activité économique notamment les assurances, l'électricité, l'eau, le chemin de fer.

RESPONSABILITES DU SECTEUR PRIVE CONGOLAIS

S'il est vrai que le déclin de la R.D.C, dès la fin des années 1970 est dû principalement à l'inefficience de la Gestion de l'Etat, il est aussi vrai qu'une partie du secteur privé qui évolue aujourd'hui dans l'économie formelle, mais surtout informelle en est complice. En effet, beaucoup ont profité de la faiblesse de l'Etat, pour, par des alliances avec des élites politiques, échapper aux obligations fiscales douanières légales et aussi conventionnelles dans certains cas (les champions de codes d'investissement renouvelés indéfiniment).

C'est principalement sur les décombres de la Zaïrianisation et des pillages, qu'un tissu économique informel (échappant au contrôle administratif et non ou peu fiscalisé) s'est développé et contrôle désormais près de 70 % des flux financiers au travers d'activités essentiellement commerciales, ne transitant pas par le système bancaire.

Cette économie parallèle prolifère actuellement dans le secteur minier (cuivre, cobalt, or, diamant, coltan) et celui du commerce d'importation en gros qui a détruit la production locale (textile, huilerie, sucrerie, farine,...). Cet informel est à l'origine d'une fraude massive avec la corruption active de fonctionnaires de l'Etat et fait échapper des centaines de millions dollars au Trésor Public.

Les Provinces où opèrent ces prédateurs sont le Katanga, les Kasaï, le grand Kivu, la Province Orientale et Kinshasa. Il s'agit généralement d'entreprises étrangères, souvent occidentales et dont les pays prétendent lutter contre la corruption en RDC.

Ce groupe d'opérateurs économiques doit être combattu sans pitié. Pour ce faire, la FEC a demandé que la loi conditionne l'exercice d'activités économiques en R.D.C, à l'affiliation à une organisation professionnelle du secteur privé.

Les services publics (douane, immigration, fisc, inspection du travail et commerce extérieur principalement) devront vérifier en permanence la réalité de cette affiliation. Ça sera déjà un moyen de recensement et de fiscalisation progressive de ce groupe d'opérateurs si nuisibles pour le pays.

Certaines entreprises du secteur formel, bien identifiables ne sont pas non plus exemptes de critiques. C'est le combat de la FEC qui met le respect de l'éthique dans la pratique des affaires au premier plan du programme d'encadrement de ses membres.

A ce sujet, un code FEC de bonne conduite a été élaboré et après approbation par l'assemblée générale en mai prochain, chaque membre devra y adhérer pour bénéficier du label FEC.

Dans ce même ordre d'idées, la FEC a institué en son sein une commission nationale des Mines, chargée de faire adhérer toutes les entreprises du secteur ayant signé des conventions avec l'Etat directement ou via des joints-venture avec la Gécamines, Okimo, ou la Miba.

Il s'agira aussi à terme, de recenser tous ceux opérant à la limite du formel et se servant des exploitants artisanaux.

La FEC est consciente que le secteur minier qui devrait être le moteur et le catalyseur de la relance du Congo, ne contribue pas encore significativement aux revenus de l'Etat. En effet, alors que la contribution du secteur minier au P.I.B. était de 80% en 1960, elle est autour de 13 % en 2006. Cela malgré un code minier élaboré avec la collaboration de la Banque Mondiale et la présence d'environ 400 opérateurs miniers qui se partagent 3.258 titres miniers représentant environ 27 % du territoire national. Le problème, c'est qu'au Kasai, et au Katanga, notamment, le secteur minier n'est pratiquement pas contrôlé par les pouvoirs publics et l'absence de transparence dans la filière est notoire. Le manque de volonté politique, pour faire appliquer le

code minier, la corruption et l'absence de capacités réglementaires des fonctionnaires de l'Etat, profitent à une poignée d'entreprises et à des réseaux maffieux qui sortent du pays des quantités de minéraux en fraude ou sur base de quantité sous-évaluées.

Il en résulte des pertes énormes pour l'économie congolaise et bien-sûr, une opportunité ratée pour l'Etat de lutter contre le sous-développement. A cause de ce désordre, on constate que les grandes entreprises multinationales, qui ont déjà des projets signés hésitent à se lancer pleinement dans l'exploitation tant qu'elles ne sont pas garanties d'un traitement fiscal et juridique équitable. Or il est urgent qu'elles démarrent car leurs projets ont d'importants volets sociaux ; pour l'habitat, l'éducation et la santé.

A ce jour, la FEC a obtenu l'adhésion des filiales des entreprises multinationales et celles investisseurs locaux à capitaux belges et indiens. Le recensement continue ainsi que la rédaction de la charte de l'éthique du secteur minier, qui devra adresser notamment le problème des creuseurs artisanaux et du travail des mineurs, afin d'assainir l'environnement social.

CONCLUSION

Alors qu'au début des années 1970 la RDC était un pays promis à un rapide développement économique et attirait les investisseurs du monde entier en raison de son énorme potentiel naturel et de sa stabilité politique, il se retrouve en 2006 classé parmi les pays les plus pauvres du monde et le moins attractif pour l'investissement privé. La mauvaise gouvernance des années 1980, les crises politico-militaires des années 1990 et en fin de compte la destruction de l'Etat ont fait fuir les investisseurs installés de longue date et découragé les nouveaux investisseurs potentiels. Le pays est quasiment entre les mains de l'Informel maffieux. Il est temps de réagir. La FEC a posé les conditions pour renverser la tendance. Le Président KABILA et le premier

ministre GIZENGA affichent leur volonté de de lutter contre la corruption et d'instaurer la bonne gouvernance . Les partenaires bilatéraux et les bailleurs de fonds multilatéraux doivent, plus que jamais aussi jouer un role différent, car il ne s'agira plus de donner un chèque en blanc et de fermer les yeux comme par le passé . Il faudra y ajouter un contrôle strict, en accord constant avec toutes les parties .

La Communauté politique Internationale, et particulièrement l'Union Européenne, a accompagné financièrement la transition politique et le processus électoral. Il faut maintenant accompagner la reconstruction de l'Etat et le retour de la bonne gouvernance, au travers entre autres du suivi des actions prioritaires identifiées par la FEC, en instant particulièrement sur l'assistance : - pour réduire l'insécurité juridique et judiciaire.

- pour améliorer la gouvernance dans le domaine administratif et réglementaire
- pour lever les goulots d'étranglement des entreprises et infrastructures publiques.

Sur le plan juridique et judiciaire, (secteur vital pour la sécurisation des investisseurs) il sera crucial d'allouer des fonds internationaux importants à la réforme de la magistrature congolaise, à la formation des magistrats et à l'équipement (matériel et ouvrages) de cours et tribunaux. Il faudra financer l'adaptation du droit congolais des affaires à l'intégration à l'OHADA.

La Banque Mondiale devrait songer à financer rapidement la révision des codes forestier et du Travail qui ne répondent pas entièrement aux réalités sur le terrain.

Il est aussi impératif que la Banque Mondiale veille à ce que la structure qu'elle finance pour restructuration des entreprises publiques (COPIREP) fasse effectivement ce travail, donne les recommandations appropriées au gouvernement pour ce secteur, indispensable à l'amélioration du cadre macro-économique. L'autre institution locale de la banque mondiale (BCCECO), chargée d'attribuer et de payer les marchés publics doit être rapidement restructurée car elle est totalement corrompue et manque de transparence.

Sur le plan administratif et institutionnel, la priorité devra être donnée au financement des programmes de renforcement de capacités des fonctionnaires des douanes, du FISC, de l'Administration des mines et des services de l'immigration. Les coopérations bilatérales pourraient prendre en charge des experts internationaux affectés de façon transitoire dans ces différentes administrations. De même la réforme de l'Administration publique pour en maîtriser les effectifs et adopter des procédures de recrutement plus efficaces devra se poursuivre avec l'aide bilatérale.

Il est évident que dans une période où la communauté internationale, via les bailleurs de fonds multilatéraux tels que la Banque Mondiale, le FMI, et l'Union Européenne, va injecter des sommes importantes pour financer le programme économique du Gouvernement, il sera crucial de s'assurer que l'Etat met en place, avec l'aide des partenaires et la contribution de la FEC, des mécanismes de traçabilité des transactions minières. Une mise à l'index systématique des sociétés étrangères qui spolient le pays doit être effective .

Il faudra dès lors des financements spécifiques pour la formation des fonctionnaires publics oeuvrant dans ce secteur et ainsi améliorer la gouvernance du secteur minier.

De façon plus large, pour s'assurer que sur le plan politique l'action du Gouvernement sera contrôlée effectivement, nous insistons particulièrement

pour que les bailleurs de fonds tels que la Banque Mondiale et l'Union Européenne aident à renforcer les capacités des parlementaires et des agents du parlement congolais dans les domaines de la finance, de la formulation des lois et de la communication afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions de contrôle de l'exécutif et d'élaboration de lois pertinentes pour l'environnement des affaires.

Il faudra aussi encourager la réforme interne du parlement pour s'assurer que les parlementaires favoriseront et défendront la bonne gouvernance.

Enfin, puisque cela fait plus de 30 ans que les bailleurs de fonds (bilatéraux comme multilatéraux) financent de différentes manières l'Etat Congolais, sans que le développement économique et social ne soit au rendez-vous, nous insistons très fort pour que le secteur privé soit partie prenante désormais de tous les programmes des bailleurs sur la RDC et que les partenaires internationaux encouragent fermement le Gouvernement à associer le secteur privé à la définition des priorités structurelles d'interventions, afin de garantir que la relance par les investissements privés et la consommation prendra le relais des apports extérieurs, le moment venu.

De même, vu le rôle important de partenaire avisé pour l'Etat et d'encadreur des petites et moyennes entreprises, indispensables pour la croissance et la création des emplois, nous demandons une assistance financière de tous les bailleurs de fonds pour le renforcement des capacités institutionnelles et humaines de la FEC, spécialement pour les sièges de l'intérieur du pays.